

AOÛT 2020

FLASH INFOS

LE BULLETIN MUNICIPAL DE CONDÉ SUR VESGRE



Mairie et Agence Postale Communale : 37 rue de la Vesgre - 78113 Condé sur Vesgre
Tél : 01 34 87 04 30 - Fax : 01 34 87 01 75

Horaires d'ouverture mairie:

Lundi et jeudi : 9h30 - 11h30 et 14h30 - 18h30
Mardi et vendredi : 9h30 - 11h30 et 15h00 - 17h00
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00

Permanence des adjoints : en semaine sur rendez-vous

Horaires agence communale :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h00 - 17h30
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00

CINÉMA

LES YVELINES FONT LEUR CINÉMA À CONDÉ

Le **samedi 29 août 2020**, Demandez le programme !

En plein air à l'espace pique-nique du stade rue des Brières à partir de 19 h :

- ✓ Concert et animation avec le groupe **EVIDENCE**
- ✓ Il sera possible de dîner sur l'herbe en apportant son pique-nique
- ✓ Présence du Food Truck **Comme Din Ch'Nord**

Suivi à partir de 21 h de la projection du film d'animation :

Wallace et Gromit « **Le mystère du Lapin-Garou** »

Un film tout public de 2005, Oscar du meilleur film d'animation.

Il est recommandé de venir avec sa petite laine pour la séance de cinéma.

Les mesures de distanciation seront respectées pour la mise en place des chaises et transats et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'arrivée sur le site.



Les Yvelines font leur cinéma

9^e édition

Les soirées d'été sont prolongées

du 16 août

au 8 septembre 2020

+ d'infos sur : yvelines.fr/cinema
[facebook.com/yvelinescinema](https://www.facebook.com/yvelinescinema)



Samedi 29 Août

**WALLACE ET GROMIT :
LE MYSTÈRE
DU LAPIN-GAROU**

CONDÉ-SUR-VEGRE

Stade municipal

Accueil à partir de 20 h

Lancement du film à la tombée de la nuit



yvelines.fr
Facebook, Twitter, YouTube icons

ENCOMBRANTS

la collecte des encombrants aura lieu le **jeudi 3 septembre 2020**.
Merci de ne pas sortir vos déchets avant le mercredi soir.





RENTÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

Le bureau du SIVOM ABC est désormais en Mairie de Condé sur Vesgre 37 rue de la Vesgre

Le n° de téléphone est inchangé 01 30 88 04 88

Adresse mail : abc_sivom@orange.fr

Les inscriptions aux services périscolaires 2020/2021 sont ouvertes sur le portail famille.

Les fiches sanitaires obligatoires pour toute inscription sont disponibles sur le portail, ces fiches doivent être retournées par mail avant le 17 août.

Les réservations ou modifications pour le mois de septembre sont possibles jusqu'au 24 août.

La date de rentrée scolaire est prévue pour le mardi 01er septembre 2020.

Pour organiser l'accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires, vous pouvez contacter Sophie Mercier sur adl.conde@utidf.ifac.asso.fr

HORAIRE DES ÉCOLES

	Adainville	Condé-sur-Vesgre	Bourdonné
Accueil du matin	8h25-8h35	8h35-8h45	8h40-8h50
Sortie midi	11h35	11h45	11h50
Accueil de l'après-midi	13h15-13h25	13h25-13h35	13h35-13h45
Sortie soir	16h25	16h35	16h45

Horaires - Transport scolaire



Matin – horaires de montée

1	Ecole de Bourdonné	7h55
2	La Pillaiserie	8h04
3	Le Breuil	8h07
4	Ecole de Condé-sur-Vesgre	8h11
5	Le Tabor	8h14
6	La Jaunière	8h24
7	École d'Adainville	8h28
8	École de Condé-sur-Vesgre	8h40
9	École de Bourdonné	8h45

Soir – horaires de descente

1	École d'Adainville	16h28
2	École de Condé-sur-Vesgre	16h40
3	École de Bourdonné	16h50
4	École de Condé-sur-Vesgre	17h00
5	La Pillaiserie	17h15
6	Le Breuil	17h18
7	École d'Adainville	17h23
8	La Jaunière	17h26
9	Le Tabor	17h30

TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES 2019-2020

- ✓ **Frais de dossier** : Pour l'accès au service, les familles devront s'acquitter de 16€ de frais de dossier par enfant et par année scolaire. Une remise de 16€ sera accordée aux familles qui procèderont aux inscriptions de leurs enfants en ligne.
- ✓ **Transport scolaire** : 49€ par enfant et par année scolaire.
- ✓ Accueil périscolaire matin et soir :

Quotient familial (revenus annuels sur nombre de part)	Cat.	matin	soir	journée	Après l'étude (18h)
QF≤3811	1	2,35€	3,92€	5,48€	3,92€
3811<QF≤6403	2	2,85€	4,76€	6,72€	3,92€
QF>6403	3	3,35€	5,59€	7,84€	3,92€
Présence exceptionnelle non prévue	1,2,3	11€	16€	-	16€

- ✓ **Étude dirigée** : Tarifs forfaitaire de 36€ par mois pour 3 jours d'étude par semaine et de 46€ par mois pour 4 jours d'étude par semaine. Facturation de septembre à juin. Engagement annuel.
- ✓ **Cantine scolaire** :
 - Pour élèves de l'école maternelle (Bourdonné) : 5,05 € par repas,
 - Pour les élèves des écoles élémentaires (Condé-sur-Vesgre et Adainville) : 5,10 € par repas

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le samedi 5 septembre 2020 de 14 h à 18 h.

Le forum des associations est organisé à Condé sur Vesgre, sous la tente à l'étang.

Venez rencontrer les associations locales et vous inscrire aux nombreuses activités proposées.

NON RECONNAISSANCE ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE SÉCHERESSE 2019

Condé sur Vesgre n'a pas été reconnue comme commune ayant été touchée par ce phénomène de gonflement/retrait des argiles provoquant des dommages aux bâtis.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement du bâti existant, y compris les vérandas, piscines, annexes...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement pour l'Île de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à l'autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1ère et la 2ème date anniversaire de l'autorisation d'urbanisme (DP ou PC).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet www.taxe-amenagement.fr et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement



ESPACE PUBLIC ET SENS CIVIQUE

Cela semble évident, mais il faut parfois le rappeler : les trottoirs sont réservés aux piétons. Ce ne sont pas des emplacements de stationnement, les résidents doivent être en mesure de stationner leurs véhicules chez eux et non sur la voie publique.

Nombreux sont les piétons se plaignant de ne pouvoir circuler en sécurité sur les trottoirs, nous avons donc informé la Gendarmerie de notre volonté de faire verbaliser des stationnements interdits à partir du mois de septembre.

HAIES CONQUERANTES

Faute d'entretien, certaines haies prennent leurs aises et gênent la circulation des piétons sur les trottoirs ou des véhicules sur les chaussées.

Soyez vigilants et ne laissez pas vos haies déborder sur la voie publique.



A.M.E. ACTIVITÉS PRÉVUES POUR SEPTEMBRE



WORLD CLEAN UP DAY LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE

GROUPE DE MARCHÉ

Le groupe des marcheurs de Condé vous rappelle qu'il organise 2 marches par mois, le 1er et le 3ème dimanche, départ depuis le parking de l'étang à 9h30.

Les marches sont ouvertes à tous, sans inscription préalable.



**PATRIMOINE & ÉDUCATION :
APPRENDRE POUR LA VIE !**

journeesdupatrimoine.fr | #JOURNÉESDUPATRIMOINE

**18.09 — une journée
dédiée aux scolaires**



JOURNÉES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Les **19 et 20 septembre 2020**, à l'église Saint Germain de Condé sur Vesgre, 10 h/12h30 et 14h/18 h

Gratuit

Le programme sera communiqué par le biais de l'Office du Tourisme du Pays Houdanais.

Pour connaître le programme des JEP 2020 ou faire connaître vos activités :

<https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>

ET EN OCTOBRE

Bourse d'échange de plantes à l'étang, le **samedi 3 octobre** de 14 h à 18 h.

Tente et tables à disposition des jardiniers, venez échanger et partager vos expériences jardinières.

Entièrement gratuit et ouvert à tous.

FÊTE DE LA NATURE LPO

Fête de la nature avec la **Ligue Protectrice des Oiseaux** le dimanche **11 octobre 2020**.

Informations sur le site Fête de la Nature ou LPO.

Renseignements : 06 03 51 19 23

ou sur ame-conde@laposte.net